

Département du Nord

Canton de COUDEKERQUE-BRANCHE

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

021 - -

- ARRÊTÉ MUNICIPAL -

Nous, Maire délégué de la Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE (59380),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Suez Eau France SAS, TSA 20001, 140 Avenue Jean Lolive 93691 PANTIN CEDEX

Considérant les travaux de remplacement dispositif incendie, Route des Moères (entre le N° 200 et le N° 330), Coudekerque-Village, intervention avec la société Eurovia, nécessitent un arrêté de circulation et qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité sur les voies publiques,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera restreinte, la vitesse limitée à 30km/h, le dépassement et le stationnement interdits au droit des travaux, Route des Moères (entre le N° 200 et le N° 330), Coudekerque-Village, pendant l'exécution des travaux prévue pour une durée de 30 jours à partir du 05 juin 2023.

Article 2 : Concernant cette restriction de circulation, une signalisation adaptée sera mise en place par Suez Eau France SAS.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Dunkerque et Suez Eau France SAS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Adjoint aux travaux
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,

Le 26 mai 2023

Le Maire Délégué,



Christophe DEMEY